

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PIANI D'AZZIONE PÈ A PARITÀ DONNE È OMI 2021-2023
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
(GENDER EQUALITY ACTION PLANS OF THE CORSICAN
COMMUNITY)

PLANS D'ACTION EGALITE FEMMES-HOMMES 2021-2023
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
(GENDER EQUALITY ACTION PLANS OF THE CORSICAN
COMMUNITY)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La démarche

En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de l'article 80 de la loi du 6 août 2019, la Collectivité de Corse, avec l'appui du cabinet Perfegal, a élaboré ses deux premiers plans d'action relatifs à l'égalité femmes-hommes pour la période 2021-2023, traitant respectivement de l'égalité professionnelle en interne, et de l'intégration de la thématique au sein des politiques publiques.

Pour définir cette politique inédite et innovante, trois instances de pilotage ont été instaurées pour suivre les travaux durant toute la phase d'élaboration des deux plans :

- Un Comité de pilotage (COPIL) composé d'élu(e)s et représentant(e)s et du Conseil exécutif, de l'Assemblée de Corse, du CESEC et de l'Assemblea di a Ghjuventù.
- Deux Comités techniques (COTECH) réunissant les directions et services concernés.

Les différentes directions membres des COTECH ont été associées, par le biais de plusieurs entretiens et réunions de groupes de travail, dès la phase de diagnostic jusqu'à la définition des actions.

Cette démarche a permis, d'une part, de fédérer et sensibiliser toutes les parties prenantes autour de la problématique et, d'autre part, de garantir la faisabilité des actions qui seront intégrées aux Plans.

Présentation des plans d'actions égalité femmes-hommes

Deux diagnostics, à la fois quantitatifs et qualitatifs, ont été réalisés préalablement à l'élaboration des deux Plans d'action, sur le volet interne relatif à la politique des ressources humaines, et sur le volet des politiques publiques avec trois axes prioritaires identifiés : la jeunesse, le sport et la vie associative.

D'autres champs d'intervention ont été étudiés, comme l'appui à l'entrepreneuriat des femmes et la culture.

Le plan d'action égalité professionnelle s'articule autour de trois grands domaines, comportant 55 actions sur 3 ans qui répondent aux obligations légales, tout en allant plus loin que ce qui est attendu avec de nombreuses actions prévues dans le cadre de la formation, du recrutement, ou encore de la mixité, ainsi que tout un volet communication afin de véritablement favoriser la diffusion d'une culture de l'égalité

en interne.

Les trois domaines sont les suivants :

- La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la gestion des ressources humaines et la gouvernance,
- La diffusion d'une culture égalité en interne,
- Les mesures pour une meilleure articulation vie privée/vie professionnelle.

Ce plan d'action fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour progresser dans chaque domaine, décline de façon concrète les actions correctives à mettre en œuvre, identifie des indicateurs de suivi ainsi qu'un échéancier de réalisation sur les trois années à venir.

Sur le champ des politiques publiques, le plan s'articule autour de 3 axes, comportant 27 actions sur 3 ans, qui visent à développer et promouvoir une véritable culture de l'égalité femmes-hommes dans les politiques, initiatives et dispositifs de la Collectivité de Corse, notamment dans le champ de la jeunesse, du sport, de la vie associative, de l'entrepreneuriat et de la culture.

Ces axes sont les suivants :

- Collecter et analyser des données sur les bénéficiaires finaux des politiques de la Collectivité de Corse,
- Consulter la population et les acteurs associatifs et institutionnels sur les enjeux, leurs attentes et co-élaborer les projets en matière d'égalité femmes-hommes,
- Agir et soutenir des actions spécifiques en direction des femmes et des actions intégrées de promotion de l'égalité.

La crise sanitaire n'a pas permis de consulter de manière large les partenaires de la Collectivité pour bâtir le plan d'action. C'est pourquoi le second axe du plan prévoit l'organisation d'enquêtes et de rencontres en direction notamment des jeunes, des structures jeunesse et de la communauté éducative ainsi que des acteurs et actrices du monde du sport.

Toutes les démarches de coordination vont être conduites pour consolider l'approche intégrée et la montée en compétence des services et des élu(e)s dans ce domaine via la mise en place de formations, l'animation d'un réseau de référents égalité ou encore le développement de partenariats.

Pilotage, suivi et évaluation des plans d'actions

Le pilotage stratégique de la mise en œuvre des deux plans d'action sera assuré par la Direction de la stratégie et de l'innovation (DSInnov) de la DGA Stratégie, Innovation et Transformation, en charge de la politique d'égalité femmes-hommes au sein de sa feuille de route.

Dans le cadre du plan d'action égalité professionnelle, le déploiement et le suivi opérationnel sera assuré conjointement par le pôle RH de la DGA Systèmes d'Information, Communication Interne et Ressources Humaines et la DSInnov, afin

de faciliter la mise en œuvre du plan tout en y associant l'ensemble des services RH concernés.

Le suivi et l'évaluation des plans d'action seront opérés à la fois par un comité de suivi exécutif (CSE) composé d'élu(e)s des diverses instances (Conseil exécutif, Assemblée de Corse, CESEC, Assemblea di a Ghjuventù) et des directions générales adjointes concernées, et, parallèlement, par un comité de suivi technique (CST) associant les référents égalité et les services.

Ces instances seront appelées à se réunir à minima 2 et 3 fois dans l'année.

Ainsi, les plans d'action pourront s'enrichir et évoluer au regard des évolutions du contexte et des nouvelles questions ou des partenariats qui pourraient émerger.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.